



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le conseiller Ryan Young est absent de la présente séance.

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière par intérim, Linda Chau agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02-027-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 février 2017. Il est 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

02-028-17 Ordre du jour

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 02-027-17 Ouverture de la séance
02-028-17 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 02-029-17 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 02-030-17 Adoption du Plan d'urgence, de relève et de missions de la Ville
02-031-17 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la marche annuelle la « Marche pour l'eau » organisée par l'école Saint-Georges

5. Développement communautaire

- 02-032-17 Ventes de garage communautaire les 13 mai et 19 août 2017
02-033-17 Modification de la Politique de location de salle
02-034-17 Octroi de contrat - Services professionnels d'architectes paysagers pour la préparation d'un plan directeur des parcs et espaces verts

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
6.3. Autres sujets
02-035-17 Demande de dérogation mineure – Immeuble sis au 67 rue Grenier

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.
7.2. Conclusion de contrats
7.3. Acceptation de plans
7.4. Réception de travaux
7.5. Autres sujets
02-036-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation d'un système d'échangeur d'air sur la toiture du garage municipal

- 02-037-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réfection de la toiture du garage municipal et de l'usine de filtration
- 02-038-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de prolongement du musoir existant au Carrefour en T
- 02-039-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénierie relativement aux travaux électriques sur le réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants

8. Environnement

- 02-040-17 Engagement de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en vertu de la convention d'aide financière intervenue avec la Ville de Montréal concernant le programme « Climat municipalités »

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

- 02-041-17 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

- 02-042-17 Adoption des comptes
- 02-043-17 Adoption de la majoration de la grille salariale de 1,0% pour l'année 2017 pour les employés cadres de la Ville

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

11.2. Opérations Immobilières

- 02-044-17 Abandon d'avis de réserve – Lot 1 556 427 du cadastre du Québec

11.3. Autres sujets

- 02-045-17 UMQ – Programme d'assurances des organismes à but non lucratif (OBNL)

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

- 02-046-17 Protocole d'entente avec le SPVM sur la vérification des antécédents judiciaires de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables – Service des loisirs

13.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 02-047-17 Avis de motion du règlement numéro 795 concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile
- 02-048-17 Avis de motion du règlement numéro 796 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville
- 02-049-17 Avis de motion du règlement numéro 792-1 modifiant le règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017 afin d'y intégrer un tarif pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un quai ou d'un abri d'embarcation dans le littoral du Lac St-Louis
- 02-050-17 Avis de motion du règlement numéro 533-68 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcations dans le littoral du Lac St-Louis et abrogeant le règlement numéro 533-66
- 02-051-17 Adoption du premier projet de règlement 533-68 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcations dans le littoral du Lac St-Louis et abrogeant le règlement numéro 533-66
- 02-052-17 Adoption du règlement 794 décrétant des dépenses en immobilisation pour divers travaux de construction et de réfection des infrastructures municipales pour l'année 2017 et un emprunt de 2 573 855,00 \$

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

- 02-053-17 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 12 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 34 et s'est terminée à 19 h 51 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Est-il possible de prendre plus d'un bac par jour de collecte?; • Déplore le fait que les bacs ne sont pas replacés aux endroits prévus par le contracteur responsable de la collecte et demande si la Ville peut intervenir auprès de celui-ci;
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant l'adoption du «<i>Règlement numéro 794 décrétant des dépenses en immobilisations pour divers travaux de construction et de réparation des infrastructures municipales pour l'année 2017 et un emprunt de 2 573 855,00 \$</i>» : <ul style="list-style-type: none"> ○ Quel sera le taux de la taxe spéciale?; ○ Les subventions que la Ville reçoit s'appliquent-elles sur le 2 573 855,00 \$?; ○ Demande des explications sur la portée de l'article 5 « Affectation de tout montant excédentaire »; • Concernant la résolution 02-040-17 : Engagement de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en vertu de la convention d'aide financière intervenue avec la Ville de Montréal concernant le programme «Climat municipalités» : <ul style="list-style-type: none"> ○ Cette demande d'aide financière est-elle faite dans le cadre du Fonds d'Action Québécois pour le Développement Durable (FAQDD)? ○ Combien la Ville reçoit-elle au terme de cette aide financière?
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce un nouveau contracteur qui s'occupe du déneigement dans le secteur Nord?; • Est d'avis que la largeur déblayée est insuffisante; • S'inquiète des risques d'accumulation d'eau dans son entrée causés par la neige qui recouvre les puisards;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Concernant la résolution 02-044-17 : Abandon d'avis de réserve – Lot 1 556 427 du cadastre du Québec, s'agit-il de la propriété au 60 rue Sainte-Anne?;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande des explications supplémentaires sur la taxe spéciale prévue au règlement numéro 794; • Quel organisme peut profiter du programme d'assurances avec l'UMQ?; • Concernant la résolution 02-046-17 : Protocole d'entente avec le SPVM sur la vérification des antécédents judiciaires des candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables – Services des Loisirs, s'agit-il d'un renouvellement?;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

02-029-17 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 janvier 2017;

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

02-030-17 Adoption du Plan d'urgence, de relève et de missions de la Ville

- ATTENDU *la Loi sur la sécurité civile, chapitre S-2.3;*
- ATTENDU QUE la Ville dispose d'un Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM);
- ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'adoption de ce Plan, lequel a fait l'objet d'une mise à jour en date du 29 novembre 2016;
- ATTENDU QUE la Ville pourra adapter au besoin le plan pour tenir compte des mouvements de personnel ou pour toute autre fin appropriée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le Plan d'urgence, de relève et de missions (PURM) de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue mis à jour en date du 29 novembre 2016.

D'autoriser l'administration municipale à mettre à jour annuellement le Plan d'urgence, de relève et de missions de la Ville afin de tenir compte des mouvements de personnel ainsi que pour toute autre fin appropriée.

Adoptée à l'unanimité.

02-031-17 Autorisation de marcher dans certaines rues de la Ville pour la tenue de la marche annuelle la « Marche pour l'eau » organisée par l'école Saint-Georges

- ATTENDU QUE dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, l'école secondaire Saint-Georges aura une activité annuelle où les étudiants, accompagnés de leurs professeurs, marcheront sur la rue Sainte-Anne de l'intersection du chemin Senneville jusqu'à l'Hôtel de Ville;
- ATTENDU QUE la sécurité des participants sera assurée par la Patrouille municipale qui accompagnera les marcheurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser les étudiants de l'école secondaire Saint-Georges à marcher sur la rue Sainte-Anne de l'intersection du chemin Senneville jusqu'à l'Hôtel de Ville le mercredi 22 mars 2017 de 11h à 12h15.

D'autoriser les agents de la patrouille municipale à assister les étudiants lors de l'événement du 22 mars 2017 selon la demande formulée.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

02-032-17 Ventes de garage communautaire les 13 mai et 19 août 2017
--

- ATTENDU la tenue des ventes de garage communautaire à chaque année;
- ATTENDU QU' aucun permis n'est requis pour ces événements;
- ATTENDU QUE les participants doivent s'inscrire au Service des loisirs;
- ATTENDU QUE ces événements font partie de la programmation estivale de la Ville;
- ATTENDU la recommandation du Comité de développement communautaire de tenir ces ventes de garage les samedis 13 mai et 19 août 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'autoriser la tenue des ventes de garage communautaire les 13 mai et 19 août 2017.

D'autoriser les citoyens à organiser une vente de garage en s'inscrivant au Service des Loisirs le tout, sans obligation de se procurer de permis spécial.

Adoptée à l'unanimité.

02-033-17 Modification de la Politique de location de salle
--

- ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017, les tarifs pour la location de salle ont été modifiés ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de permettre à l'administration municipale d'adapter la politique de location de salle pour la rendre conforme au règlement relatif aux tarifs en vigueur dans la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

De modifier la Politique de location de salle de la façon suivante :

En ajoutant l'article 7.5., lequel est libellé comme suit :

«7.5. Les tarifs exigibles aux fins de l'application de la présente politique sont ceux spécifiés au Règlement relatif aux tarifs en vigueur dans la Ville et font partie intégrante de la politique sans qu'il ne soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du Conseil municipal afin de procéder aux adaptations appropriées».

Adoptée à l'unanimité.

02-034-17	Octroi de contrat - Services professionnels d'architectes paysagers pour la préparation d'un plan directeur des parcs et espaces verts
------------------	---

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de procéder à une analyse des parcs existants et futurs afin de mieux répondre aux demandes des citoyens quant à l'amélioration des parcs de quartier, prévoir l'implantation de parcs futurs ainsi que pour tenir compte de l'évolution démographique dans la Ville;

ATTENDU QUE le Plan directeur actuel des parcs et espaces verts date de 2008 et qu'il y a lieu de le mettre à jour;

ATTENDU la résolution 11-301-16 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la préparation d'un plan directeur des parcs et espaces verts;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 26 janvier 2017;

ATTENDU QUE le comité d'évaluation de l'administration municipale a évalué les offres et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels visant la préparation d'un plan directeur des parcs et espaces verts à la firme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Daniel Boyer

D'octroyer à la firme *Lemay Co Inc.* un contrat de services professionnels visant la préparation d'un plan directeur des parcs et espaces verts.

D'autoriser une dépense nette de 43 491,07 \$, taxes incluses, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME**6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

02-035-17 Demande de dérogation mineure – Immeuble sis au 67 rue Grenier

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 67 rue Grenier a déposé une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 du règlement de lotissement permettant la subdivision du lot 1 558 916 créant un lot supplémentaire ayant une largeur de 23,38 mètres, inférieure à la largeur minimale exigée de 30 mètres et d'une superficie de 768.1 mètres carrés, inférieure à la superficie minimale de 1 000 mètres carrés exigée dans la zone H-100;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 11 janvier 2017 à l'effet d'accueillir la dérogation mineure demandée;

ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal « Première Édition » du samedi 28 janvier 2017, conformément au *Règlement numéro 638 sur les dérogations mineures*;

La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.

Le Directeur général répond à la question d'une citoyenne concernant cette demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé au 67 rue Grenier en vertu de l'article 3.1 du règlement de lotissement permettant la subdivision du lot 1 558 916 créant un lot supplémentaire ayant une largeur de 23,38 mètres, inférieure à la largeur minimale exigée de 30 mètres et d'une superficie de 768.1 mètres carrés,

inférieure à la superficie minimale de 1 000 mètres carrés exigée dans la zone H-100.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

02-036-17	Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation d'un système d'échangeur d'air sur la toiture du garage municipal
------------------	---

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE la présence des véhicules et des outils dans le garage municipal affecte la qualité de l'air;

ATTENDU le taux d'humidité élevé causé par les infiltrations d'eau et l'ouverture fréquente des portes;

ATTENDU QUE l'installation d'un système d'échangeur d'air contribuera à améliorer la qualité de l'air, contrôler l'humidité et atténuer la corrosion qui se forme sur les équipements de la Ville;

ATTENDU les recommandations de l'inspecteur en CSST à l'effet d'installer un système d'échangeur d'air;

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation d'un système d'échangeur d'air sur la toiture du garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

02-037-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réfection de la toiture du garage municipal et de l'usine de filtration

- ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2017-2018-2019;
- ATTENDU QUE les problèmes d'infiltration d'eau survenus au garage municipal et à l'usine de filtration ont causé des dommages aux équipements et inventaires de la Ville;
- ATTENDU les risques de moisissures, les odeurs désagréables et l'augmentation du taux d'humidité;
- ATTENDU QUE le toit est usé et date approximativement d'au moins trente (30) ans;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'administration municipale de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de réfection de la toiture du garage municipal et de l'usine de filtration, sis au 209 rue Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

02-038-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de prolongement du musoir existant au Carrefour en T

- ATTENDU QUE depuis la mise en service du nouvel aménagement au Carrefour en T, des travaux de prolongement du musoir existant doivent être réalisés afin d'améliorer la sécurité routière pour les usagers aux abords du boul. des Anciens-Combattants;
- ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs *Tétra Tech* a été mandatée afin de concevoir les plans et devis ainsi que pour assurer la surveillance des travaux de prolongement du musoir;
- ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) accepte de défrayer 50 % des coûts des travaux;

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de prolongement du musoir existant du boul. des Anciens-Combattants situé à l'ouest de l'intersection Anciens-Combattant / Sainte-Marie / Bretelles de la voie de desserte de l'autoroute 40 ouest.

Adoptée à l'unanimité.

02-039-17 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénierie relativement aux travaux électriques sur le réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants

- ATTENDU QUE les conduits et les câbles électriques souterrains ainsi que le panneau d'alimentation électrique du réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants, entre la rue Demers et la caserne au 550 boul. des Anciens-Combattants, sont obsolètes et doivent être remplacés;
- ATTENDU QUE l'installation d'une glissière de sécurité dans le terre-plein central est prévue afin de protéger les lampadaires souvent endommagés par des impacts de véhicules et va accroître la sécurité des automobilistes;
- ATTENDU QUE la Ville avait invité trois (3) firmes à soumissionner au mois d'avril 2016 et que deux (2) de ces firmes ont décliné l'invitation en raison de leurs charges de travail élevées en cette période;
- ATTENDU QUE la Ville a rejeté l'offre de service de la troisième firme qui a soumissionné puisqu'elle dépassait la limite permise pour les appels d'offres sur invitation;
- ATTENDU QUE les travaux sont répartis en trois (3) phases afin d'être réalisés dans les trois prochaines années conformément au PTI 2017-2018-2019;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Michel Boudreault

De retourner en appel d'offres public pour la préparation des plans et devis visant les travaux électriques sur le réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants, entre la rue Demers et la caserne de pompiers, sis au 550 boul. des Anciens-Combattants.

D'approuver les critères d'évaluation suivants conformément à la *Loi sur les cités et villes* :

Critères	Pondération
Champs d'expertise de la firme	20 %
Compétence de l'équipe de travail	30 %
Organisation de l'équipe de travail	25%
Méthodologie proposée	15 %
Qualité de l'offre de service	10 %

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

02-040-17	Engagement de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en vertu de la convention d'aide financière intervenue avec la Ville de Montréal concernant le programme « Climat municipalités »
------------------	--

ATTENDU QUE que la Ville a signé en avril 2012 une convention d'aide financière avec la Ville de Montréal dans le cadre du programme «Climat municipalités» - Volet 2 et qui consiste en la mise à jour d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre et d'un plan d'action pour leur réduction de même qu'en l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques;

ATTENDU QUE le versement de l'aide financière est conditionnel au respect de certaines obligations, dont celle prévue à l'article 4.2.2 de ladite convention et qui consiste à transmettre à la Ville de Montréal une liste des actions que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue entend entreprendre afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre;

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

De confirmer l'acceptation des mesures d'adaptation aux changements climatiques spécifiques à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, lesquelles sont incluses dans le « *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020* ».

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

02-041-17	Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la Politique de dons de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer au *Comité de Bénéficiaires de l'Hôpital Ste-Anne Inc.* une aide financière de 500,00 \$ pour leurs activités sociales et pour combler les besoins des anciens combattants hébergés à l'Hôpital Sainte-Anne, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

D'octroyer à *l'Ensemble Vocal Sainte-Anne* une aide financière de 275,00 \$ pour leur participation au concours national pour chœurs amateurs canadiens, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

02-042-17 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 7 février 2017;	<u>309 780,78 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2017;	<u>11 481 280,28 \$</u>
Total :	<u>11 791 061,06 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 20 janvier 2017;	<u>235 259,93 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

02-043-17 Adoption de la majoration de la grille salariale de 1,0% pour l'année 2017 pour les employés cadres de la Ville

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,8% pour la région de Montréal;

ATTENDU QU' au budget 2017, une augmentation de 1,0% est prévue;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de majorer l'échelle salariale des employés cadres de 1%;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'approuver la majoration de la grille salariale de 1,0% pour l'année 2017 et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

02-044-17 Abandon d'avis de réserve – Lot 1 556 427 du cadastre du Québec
--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a publié un avis de réserve à l'encontre du lot 1 556 427 du cadastre du Québec le 27 décembre 2013;

ATTENDU QUE cet avis de réserve a fait l'objet d'un renouvellement le 26 novembre 2015;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal d'abandonner cet avis de réserve;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser l'abandon de l'avis de réserve publié au bureau de la publicité des droits à l'encontre du lot 1 556 427 du cadastre du Québec sous le numéro d'inscription 20 489 177, lequel a fait l'objet d'un renouvellement publié sous le numéro 21 990 084.

D'autoriser le cabinet Bélanger Sauvé, s.e.n.c.r.l., à faire signifier et publier une déclaration d'abandon afin de donner effet à la présente résolution et à comparaître à toutes procédures en découlant.

Adoptée à l'unanimité.

11.3. AUTRES SUJETS

02-045-17 UMQ – Programme d'assurances des organismes à but non lucratif (OBNL)
--

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la Ville, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la Ville.

De reconnaître aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OBNL-001255	Marché Ste-Anne	203 Rue Ste-Anne
OSBL-0101419	Société de Développement commercial (SDC Ste-Anne-de-Bellevue)	129, rue Sainte-Anne

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

02-046-17 Protocole d'entente avec le SPVM sur la vérification des antécédents judiciaires de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables – Service des loisirs

ATTENDU QUE dans le cadre des négociations ayant mené à la conclusion de la convention collective des cols blancs (2016-2019) entre la Ville et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), les parties se sont entendues afin de permettre un processus de vérification des antécédents judiciaires de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables au service des loisirs;

ATTENDU QU' afin de mettre en œuvre le processus de vérification des antécédents judiciaires, un protocole d'entente doit être conclu entre le SPVM et les représentants dûment désignés par le Conseil municipal qui seront autorisés à agir pour les fins d'application dudit protocole;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Michel Boudreault

De désigner Me Linda Chau, greffière par intérim à titre de représentante de la Ville dûment autorisée à agir auprès du SPVM pour les fins d'application du protocole d'entente sur la vérification des antécédents de candidats appelés à œuvrer auprès des personnes vulnérables et madame Lara Falquero, directrice des loisirs.

D'autoriser les personnes ci-haut mentionnées à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

02-047-17 Avis de motion du règlement numéro 795 concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 795 concernant les droits exigibles et la rémunération du célébrant pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

02-048-17 Avis de motion du règlement numéro 796 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 796 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville.

02-049-17 Avis de motion du règlement numéro 792-1 modifiant le règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017 afin d'y intégrer un tarif pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un quai ou d'un abri d'embarcation dans le littoral du Lac St-Louis

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 792-1 modifiant le règlement numéro 792 relatif aux tarifs pour l'année 2017 afin d'y intégrer un tarif pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation d'un quai ou d'un abri d'embarcation dans le littoral du Lac St-Louis.

02-050-17 Avis de motion du règlement numéro 533-68 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcations dans le littoral du Lac St-Louis et abrogeant le règlement numéro 533-66

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 533-68 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcations dans le littoral du Lac St-Louis et abrogeant le règlement numéro 533-66.

02-051-17 Adoption du premier projet de règlement 533-68 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcations dans le littoral du Lac St-Louis et abrogeant le règlement numéro 533-66

- ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Province de Québec, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;
- ATTENDU QUE l'article 3.17.2 du règlement de zonage numéro 533, concernant l'installation des quais dans le littoral, impose des limitations sur le nombre et la superficie de ces installations;
- ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'amender le règlement de zonage numéro 533 afin de revoir les normes actuelles et d'adapter celles-ci aux besoins des riverains et des conditions de voie navigable;
- ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 13 février 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le premier projet de règlement numéro 533-68 dont copie est jointe en annexe « A ».

De fixer la date de l'assemblée de consultation publique au 6 mars 2017 à 18 h au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

02-052-17	Adoption du règlement 794 décrétant des dépenses en immobilisation pour divers travaux de construction et de réfection des infrastructures municipales pour l'année 2017 et un emprunt de 2 573 855,00 \$
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* dans le cadre de la construction d'immobilisations;

ATTENDU un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par madame le maire, Paola Hawa, le 23 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

D'adopter le règlement numéro 794 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 13 janvier 2017 au 7 février 2017;**
- **Liste des commandes du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017;**

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

02-053-17 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 07.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Linda Chau
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro
0220-100-11287*